

Délibération N°	D24-060	Acte publié le	27/06/2024
Conseillers en exercice	36	Présents	26
		Votants	32

L'an 2024, le **JEUDI 20 JUIN 2024** à 19h30, le conseil communautaire de Collines Isère Nord communauté, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la communauté de communes, **SOUS LA PRESIDENCE DE RENE PORRETTA**, Président.

Secrétaire de séance : Martine CHASTAGNARET.

Présents : Mmes et MM ANGONIN Daniel, BADUFLE Christophe, BOUQUET Isabelle, CARLES-Michel, CASTAING Patrick, CAUQUIL Alain, CHARDON Véronique, CHASTAGNARET Martine, COCHARD Bernard, DELAY Monique, DEVAUX Vanessa, FASSINOT Christine, GASS-VERNAVY Julie, GENDRIN Valérie, GIRERD-POTIN Albert, GROIX Brigitte, HIRTH Ludovic, HUGOU Isabelle, JULLIEN Bernard, MICHA-FRACHON Valérie, MUCCIARELLI Laurence, MUSTI Murielle, NEPLE Alain, NOWAK Christine, ORELLE Pierre-Louis, PORRETTA René, QUEMIN André, REVEYRAND Michel, REY Christian, ROSET Patrick, ROUSSEL Régis, ROUSSET Christian, TASCIOTTI Maryline, TERRY Joël, THOMAS Alexandra, VERNAY Aurélie.

Procurations : CARLES Michel à ROUSSEL Régis
GENDRIN Valérie à CHASTAGNARET Martine
GROIX Brigitte à MICHA-FRACHON Valérie
REY Christian à MUCCIARELLI Laurence
TERRY Joël à CASTAING Patrick
THOMAS Alexandra à NEPLE Alain

Nomenclature ACTES : 4111

D24-060 / RESSOURCES HUMAINES - CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE RESPONSABLE "DEVELOPPEMENT DURABLE / EAU" - CREATION D'UN SECOND EMPLOI PERMANENT DE "DIRECTEUR ADJOINT ALSH"

Le Président expose qu'il est nécessaire de créer deux emplois permanents à temps complet, comme suit :

- **Pôle Développement Territorial** :
Compte tenu de la confirmation des besoins du service : Création d'un emploi permanent de Responsable « Développement Durable/Eau », à temps complet (jusqu'alors ces missions étaient confiées à un « chargé de mission » en CDD) ;
- **Pôle Vie Sociale** :
Compte tenu du nombre de places d'accueil en ALSH et des besoins du service : Création d'un second emploi permanent de Directeur adjoint d'accueil de loisirs, à temps complet (missions actuellement assurées par un contractuel en « accroissement temporaire d'activité »).

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code Général de la Fonction Publique,
- VU le tableau des emplois,
- D'APPROUVER les créations de postes ci-après, ainsi que la mise à jour du tableau des emplois, à compter du 1^{er} septembre 2024 :

Pôle / Service	Poste	Cadre d'emploi	Temps de travail
Pôle Développement Territorial	Responsable développement durable/eau	Rédacteur - cat B Attaché - cat A Ingénieur - cat A	Tps complet 35/35°
Pôle Vie Sociale Service ALSH extrascolaire	Directeur adjoint ALSH extrascolaire	Adjoint d'animation - cat C	Tps complet 35/35°

- DE PRECISER que, dans l'hypothèse d'un recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions proposées pourront être exercées par un contractuel sur le fondement et dans les conditions fixées à l'article L332-14 ou à l'article L332-8 du code général de la fonction publique ;
- D'AUTORISER le Président à engager toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tout document y afférent.
- DE PRECISER que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

La (le) Secrétaire de séance	Le Président	Pièces jointes :
Martine CHASTAGNARET 	René PORRETTA 	